



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 2 mars 2015

Pierre AIDENBAUM rappelle que Patricia BREBION-VALLA est absente et a donné pouvoir à M. le Maire et que Sylviane TROPPER est absente et a donné pouvoir à Marie-Laure HAREL. Il constate que le quorum est atteint et déclare ouverte cette séance du Conseil d'arrondissement du 3^{ème}.

1. 03-2015-11 : Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM propose de désigner Yves PESCHET en tant que secrétaire de séance. Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

2. 02-2015-12 : Approbation de l'ordre du jour complémentaire en procédure d'urgence

Pierre AIDENBAUM soumet en procédure d'urgence plusieurs vœux. Cette procédure est approuvée à l'unanimité.

3. Communication: Contrat de Prévention et de Sécurité

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Benjamin DJIANE.

Benjamin DJIANE rappelle que Paris rassemble plus de 2,2 millions de Parisiens au cœur d'une région de 12 millions d'habitants. C'est un lieu par où transitent de nombreux Franciliens. La capitale est visitée chaque année par plusieurs dizaines de millions de touristes et constitue donc un pôle d'attractivité

unique. Tout ceci donne une importance majeure aux enjeux de prévention et de sécurité. Ces enjeux sont traités à Paris dans le cadre du Contrat parisien de sécurité qui vient d'être renommé Contrat parisien de prévention et de sécurité (CPPS). Ce document fixe les objectifs et les méthodes de travail en commun entre les principaux partenaires publics compétents en la matière : la Préfecture de police, la Ville de Paris, le parquet de Paris, le ministère de l'Education nationale, la Préfecture de Paris et l'ensemble des partenaires associés dont les partenaires associatifs. Signé pour la première fois en 2000, ce contrat a fait l'objet de plusieurs avenants et refontes. Un travail de concertation important associant les maires des vingt arrondissements ainsi que les adjoints au maire de Paris a débouché sur un document renouvelé pour la période 2015 – 2020. Il sera décliné sous forme de contrats de prévention et de sécurité d'arrondissements. Il indique que les élus du 3^{ème} arrondissement auront donc à définir leur propre contrat grâce aux différentes démarches et instances de consultation des Parisiens (conseils de quartier, CICA, réunions mensuelles avec le commissaire de police ainsi que les outils spécifiques qu'il appartient au Maire d'arrêter en fonction des enjeux qu'il estimera pertinents).

Il pointe plusieurs axes :

- la lutte contre les violences ;
- la lutte contre les cambriolages qui constituent une préoccupation majeure pour les Parisiens ;
- la protection de certains commerces dont ceux d'or ;
- la protection des lieux de culte ;
- la lutte contre les incivilités ;
- la lutte contre les trafics et les nuisances diverses.

Ce contrat se structure autour de trois thématiques cohérentes avec la stratégie nationale de prévention de la délinquance :

- prévenir la délinquance des jeunes ;
- protéger les personnes vulnérables et renforcer l'aide aux victimes (lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales) ;
- améliorer la tranquillité publique.

Il souligne la nouveauté de ce dernier thème qui concerne de nombreux Parisiens.

Il souligne la lisibilité de ce document ainsi que sa cohérence d'ensemble, notamment dans le cadre de la prévention de la délinquance des jeunes mineurs.

Ce document est composé de 31 fiches actions qui précisent pour chacune des thématiques les actions que mènent les différents partenaires.

Ce nouveau contrat introduit 9 thématiques nouvelles :

- prévenir la radicalisation et accompagner les familles ;
- renforcer la sécurité des seniors ;
- renforcer la sécurité des touristes ;
- renforcer la protection des agents chargés des missions de service public ;
- lutter contre la vente à la sauvette et les activités illicites dans l'espace public ;

- lutter contre les incivilités ;
- mettre à l'abri les familles dormant dans la rue ;
- prévenir la délinquance dans les transports et les gares ;
- promouvoir une vie nocturne apaisée.

Il insiste sur 4 points nouveaux :

- *prévenir la radicalisation et accompagner les familles* : il s'agit d'un phénomène actuel sur lequel les pouvoirs publics doivent particulièrement insister en développant de nouvelles solutions. La municipalité parisienne se mobilise en créant une cellule de prévention de la radicalisation et en accompagnant les familles, qui se trouvent parfois démunies devant les processus de radicalisation ;
- *mettre à l'abri les familles dormant dans la rue* : il s'agit d'optimiser le circuit de signalement des enfants dormant dans la rue ainsi que leur famille, de transmettre les situations préoccupantes aux services de justice en cas de besoin et d'accentuer les actions de médiation en direction de certaines familles afin de les inciter à adhérer aux propositions d'hébergement d'urgence ;
- *lutter contre la vente à la sauvette et les activités illicites dans l'espace public* : il s'agit de faciliter la vie quotidienne des habitants en régulant les usages de l'espace public via la prévention et la répression des incivilités. Pour la prévention, des dispositifs existent, avec notamment des partenaires associatifs tels que les *Pierrots de la nuit*. Ceux-ci ont vocation à faire de la prévention des nuisances sonores dans l'espace public, notamment auprès des établissements de nuits – bars et restaurants. 109 établissements de nuit ont ainsi été identifiés dans le 3^{ème}.

Des actions de prévention sont également menées pour la propreté. Des campagnes d'affichage et de sensibilisation sont ainsi organisées. Il signale qu'une action ambitieuse sera lancée au printemps prochain intitulée « Paris, fais-toi belle », qui aura vocation à informer et à impliquer les habitants.

La répression, indispensable, est elle coordonnée par les services de la Ville en charge de la lutte contre les nuisances, dont les agents dressent des procès verbaux en cas d'infraction. En 2014, 492 PV ont été dressés dans le 3^{ème} arrondissement.

- *promouvoir une vie nocturne apaisée* : depuis 2010, à l'initiative de la Ville de Paris, des rencontres sont organisées dans le cadre des Etats généraux de la nuit entre les citoyens, les conseils de quartier, les associations de riverains, les élus et les acteurs de la nuit pour formuler des propositions innovantes afin de concilier vie festive et droit à la tranquillité des habitants. Ces actions partenariales sont renforcées par le Conseil de la nuit qui s'est réuni en décembre dernier. La Préfecture de police met en œuvre des outils juridiques, notamment à l'initiative des élus du 3^{ème}, lorsque ceux-ci procèdent à des signalements répercutés auprès du commissariat de police et du bureau des nuisances de la Préfecture de police pouvant déboucher sur des fermetures administratives qui sont, pour les établissements de nuit qui ne respectent pas

la réglementation, des mesures particulièrement marquantes. Des travaux sont menés par les élus et les conseils de quartier dans le 3^{ème} arrondissement qui aboutiront notamment à la production d'une charte pour les quartiers des Enfants rouges et du Carreau du Temple afin de promouvoir « un bon vivre ensemble » entre les établissements de nuit et les habitants.

Il insiste sur trois points reconduits :

- développer les cellules d'échange d'informations nominatives sur les mineurs en difficulté, avec la création d'un dispositif préventif d'informations partagées entre les différents partenaires (le ministère de l'Education nationale, la Ville de Paris, la Préfecture de police, « la justice » et les services sociaux) visant à repérer en amont les signaux inquiétants tels que l'absentéisme, les comportements violents ou les présences nocturnes dans l'espace public ;
- développer des actions de réparations alternatives pour la prévention de la récurrence des mineurs et des jeunes majeurs, avec le dispositif « tu casses, tu ré pares ». Il cite notamment les actions menées avec le groupe DECAUX au sujet de la dégradation des « Vélib's » ;
- renforcer la prévention situationnelle avec le développement des enquêtes de sureté et de sécurité publique pour les opérations d'aménagement, le renforcement des services de prévention situationnelle de la Ville, mais également un travail avec les bailleurs sociaux pour mieux sécuriser les espaces collectifs.

Il indique l'importance de la démarche partenariale avancée par ce contrat. Il rappelle que plus les acteurs se mettent autour de la table, plus les résultats sont là. Il rappelle que la Ville ainsi que les élus dans les arrondissements travaillent très bien avec la Préfecture de police dans un cadre d'échanges et de coordination réguliers. Ce contrat permet de définir des objectifs qui correspondent aux attentes des habitants. Il indique qu'il s'agit d'un document de travail évolutif permettant de repenser au fil du temps les problématiques de sécurité. Il indique qu'un temps de renégociation est prévu à mi-parcours. Il précise que les acteurs du secondaire seront rencontrés dès le vendredi suivant cette séance pour envisager déjà ces travaux.

Pierre AIDENBAUM remercie Benjamin DJIANE pour cette communication sur le CPPS. Il propose au dernier semestre 2015 de réunir l'ensemble des acteurs cités de manière à conclure un contrat de prévention et de sécurité pour le 3^{ème} arrondissement. Il cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie le Maire et Benjamin DJIANE et souhaite avoir des précisions supplémentaires sur le volet « prévention » afin de mieux comprendre cette démarche partenariale. Elle indique par ailleurs son étonnement concernant une certaine stigmatisation des jeunes en terme de délinquance. Elle demande si la question des mineurs isolés étrangers, qui peuvent craindre pour leur sécurité, sera prise en compte. Elle pointe enfin la nécessité de prendre en considération la question de la sécurité des jeunes femmes lors de leurs déplacements.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET indique que ce document s'apparente davantage à un rapport d'activité des différentes institutions plutôt qu'à un projet commun. Il rappelle ainsi que certains critères retenus sont ceux de la Préfecture de police et non ceux d'une municipalité dans le cadre d'un projet politique élaboré dans une dynamique de partage. Il pointe les stigmatisations possibles de certaines catégories d'étrangers, notamment les jeunes, et le rappel de méthodes de contrôles qui sont pourtant loin d'avoir prouvé leur rigueur scientifique. Il espère que ce rapport doit être vu comme une ébauche, mais pas comme un projet municipal définitif. Ce rapport fait en l'état selon lui davantage penser à un catalogue avec des formulations proches de celles employées avant 2012 « pour être clair ». Il insiste sur le besoin d'envoyer un message le plus politique possible à la population, mais également sur la nécessité de montrer non pas une société qui se protège, rejette et se défend, mais qui place l'humain au premier plan.

Pierre AIDENBAUM remercie Yves PESCHET et cède la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL indique qu'il est dommage que l'article 49-3 n'existe pas au niveau municipal, car elle constate un désaccord au sein de la majorité sur le fond des mesures. Elle explique que le groupe UMP considère ce projet à priori comme bienvenu, en raison du niveau important d'insécurité à Paris – même si le 3^{ème} arrondissement est moins touché que d'autres arrondissements. Elle rappelle que dans un récent classement mondial, Paris est 23^{ème} sur 50 villes. Elle indique que la courbe d'évolution de la délinquance semble s'installer durablement à la hausse.

Pierre AIDENBAUM répond qu'au contraire, cette tendance est à la baisse. Il indique que cette même intervention a déjà été faite au Conseil de Paris et que le Préfet de police lui a répondu avec des chiffres. Les chiffres avancés par le groupe UMP ne sont pas ceux de la Préfecture de police.

Marie-Laure HAREL indique qu'elle serait contente de se tromper, mais qu'entre janvier 2014 et janvier 2015, 20 000 faits de délinquance supplémentaires ont été enregistrés, de même qu'une hausse de 9,5% d'atteintes aux biens et de 10,9% de violences physiques dites « non crapuleuses » - c'est à dire sans intention de voler.

Elle relève deux carences dans le contrat proposé :

- aucun engagement n'est pris pour publier régulièrement des statistiques en matière de délinquance ;
- aucune précision n'a été apportée concernant le financement des actions.

Elle revient sur trois piliers :

- *La délinquance des jeunes* : selon elle, celle-ci existe. Il ne s'agit pas de les stigmatiser mais de relever qu'aujourd'hui un délinquant sur cinq a moins de 18 ans et que cette délinquance est de plus en plus précoce, puisqu'un tiers de ces mineurs a moins de 15 ans. Elle indique que la lutte contre la

délinquance des mineurs passe notamment par la lutte contre l'absentéisme à l'école. Elle déplore l'abrogation de la loi de 2010 sur l'absentéisme scolaire qui prive les acteurs publics de moyens de réponse pour sensibiliser les parents. Elle pointe un éventuel manque de coordination entre ce que réclame le gouvernement et la majorité municipale parisienne. Elle rappelle que le président de la République demande l'ouverture de davantage de centres éducatifs fermés pour les mineurs les plus « durs », ce à quoi s'oppose la majorité municipale parisienne.

- *La protection des personnes vulnérables*, qui reste, selon elle, perfectible : les intervenants sociaux ne sont pas déployés dans tous les commissariats. Dans la mesure où les tribunaux d'instance seront transférés aux Batignolles, il lui paraît important également que des relais judiciaires de proximité (maison de la justice et du droit) existent dans chaque arrondissement pour informer les gens ;
- *La tranquillité publique*, un sujet qui n'est, à ses yeux, pas suffisamment traité : l'utilité de la vidéo-protection est unanimement reconnue alors que Paris ne compte que 1 100 caméras sur la voie publique. Elle rappelle que ce système a permis 10 000 interpellations entre 2011 et 2014 et d'élucider un certain nombre d'enquêtes. Le préfet de police reconnaît lui-même que le nombre de caméras est insuffisant et souhaite 200 caméras supplémentaires. Elle espère que la Maire de Paris lui donnera satisfaction. Enfin, elle pointe le désengagement de la Ville de la surveillance des ensembles sociaux et des parkings concédés : en 2015, plus aucune subvention ne sera accordée pour les rondes dans les parkings et les subventions seront considérablement réduites pour la surveillance des ensembles sociaux.

Pierre AIDENBAUM remercie Marie-Laure HAREL et cède la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT incite Marie-Laure HAREL à participer aux travaux sur la réalisation du contrat local dans l'arrondissement et indique qu'il est possible qu'à cette occasion les réalités lui semblent éloignées de son sentiment actuel. Il se félicite de la présence d'une fiche action concernant les familles à la rue permettant une prévention accrue. Il indique que le commissariat de police siègeait jusqu'à présent autour de la table avec les maraudes, de façon à pouvoir établir des actions efficaces de répression mais également de prévention coordonnées avec les services sociaux. Avec ce nouveau contrat ce dispositif existera au niveau parisien. Il s'agit bien de la volonté de lutte contre la grande exclusion avec un contrat au service de la sécurité mais aussi de la prévention.

Pierre AIDENBAUM remercie Gauthier CARON-THIBAUT. Il rappelle qu'il s'agissait d'une introduction à la préparation du contrat local de sécurité, auquel tout le monde pourra participer. Il indique à propos de la prise de parole de Marie-Laure HAREL que celle-ci est en contradiction avec la teneur des propos tenus lors des réunions organisées entre le Préfet de police, la Maire de Paris, la justice et les vingt maires d'arrondissement – à l'exception de ceux d'un maire d'arrondissement. Il rappelle que ce n'est pas parce que ces propos sont tenus avec force et conviction que des contre-vérités deviennent des vérités. Il rappelle que le Préfet de police a

communiqué en séance de Conseil de Paris l'ensemble des statistiques concernant Paris, contrairement à ce que suggérait Mme HAREL. Il rappelle que celui-ci s'est même engagé à les fournir désormais trimestriellement – voire mensuellement. Il rappelle que lors des réunions préparatoires, des propos très positifs avaient été tenus de la part de chacun. Il indique ne pas avoir le sentiment que Paris soit une ville dangereuse. Il indique qu'en effet certains chiffres sont en hausse, mais que dans énormément de domaines – dont les cambriolages -, ils indiquent une très nette diminution depuis deux ans à Paris, grâce aux mesures prises dans ce domaine. Il rappelle que la suppression de 3 000 policiers à Paris par le gouvernement de droite précédent pose problème et que leur rétablissement prend du temps. Il indique qu'un tiers des effectifs ont été rétablis jusqu'à présent. Il rappelle que la Mairie de Paris agit en faveur de la vidéo-surveillance en ayant participé au financement du plan « mille caméras » et qu'elle a donné son accord sur l'extension de 200 caméras qui devrait être réalisée rapidement. Il souhaite que le travail s'effectue de manière positive de la part de chacun pour la rédaction de ce contrat.

Marie-Laure HAREL assure qu'elle contribuera à la déclinaison locale de ce contrat dans un très bon état d'esprit et demande à ce que ses propos ne soient pas caricaturés au sujet de la dangerosité à Paris. Elle rappelle avoir essayé de proposer un certain nombre de solutions, comme les relais justice et droit dans les mairies d'arrondissement.

Pierre AIDENBAUM invite Marie-Laure HAREL à participer à l'ensemble des réunions, espère qu'elle y participera et cède la parole à Benjamin DJIANE.

Benjamin DJIANE retient la phrase de conclusion de Marie-Laure HAREL plutôt que son introduction. Il rappelle que la volonté de la Municipalité est de rassembler plutôt que de diviser. Il rappelle l'importance de « l'intelligence du terrain » et celle d'entendre chaque opinion. Il revient sur les chiffres en indiquant que les cambriolages et les vols avec violence sont en baisse, notamment dans le 3^{ème} arrondissement. Il s'étonne que Mme HAREL dise ne pas disposer de chiffres et les citer pourtant en permanence. Il rappelle qu'en matière de statistiques, le gouvernement mène un travail important depuis 2012 d'indépendance et de crédibilisation. Il mentionne à ce propos le travail important de l'ONDRP qui fournit régulièrement des statistiques précises, et non plus seulement l'état 4001 cher à la majorité précédente qui mettait plusieurs types de délinquance « dans le même sac », ce qui constituait « la pire des choses pour les habitants. Il rappelle que le Préfet de police communique trimestriellement sur ces chiffres et mensuellement sur certains agrégats. Au sujet des maisons de justice et de droit, il rappelle qu'un travail est effectué en matière de renforcement des médiateurs pour l'accompagnement des victimes dans les commissariats d'arrondissement. Au sujet des actions à mener pour renforcer la tranquillité publique, il donne raison à Marie-Laure HAREL en indiquant qu'il faut les renforcer, notamment à travers la rédaction de chartes avec les acteurs locaux – dans le cadre des conseils de quartier.

Revenant sur les propos d'Yves PESCHET, il indique ne pas avoir eu le sentiment de stigmatiser une population en particulier. Il indique qu'il faut appeler les choses par leur nom : les parcours individuels doivent être nommés et regardés sans pour autant être pointés du doigt. Il rappelle que ces populations spécifiques nécessitent des réponses spécifiques, notamment en matière de prévention. Il

rappelle l'importance donnée à la concertation en amont du déclenchement du parcours pénal, notamment pour les jeunes, avec la volonté de les aider et non pas de les « traiter ». Il souhaite que ces questions continuent à être travaillées et suscitent la mobilisation la plus large possible.

Pierre AIDENBAUM remercie Benjamin DJIANE et rappelle que la publication de statistiques d'arrondissement est rendue très difficile par la possibilité donnée par le précédent gouvernement de pouvoir déposer plainte dans n'importe quel arrondissement de Paris, ce qui favorise le dépôt de plainte près du lieu de travail par exemple. Il indique qu'un travail est mené actuellement par la Préfecture de police afin de relocaliser ces statistiques en fonction du lieu indiqué du fait déclaré.

Il remercie les élus et appelle de nouveau au travail commun.

4 - 2015 DPE 37 : Collecte du verre en porte à porte - Marché de services - Modalités de passation dans le 3eme arrondissement

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Benjamin DJIANE.

Benjamin DJIANE rappelle que la direction de la propreté et de l'eau assure à Paris la collecte publique des déchets ménagers qui comprend notamment une collecte sélective du verre en vue de son recyclage. Celle-ci est confiée à des prestataires. Il indique que la présente délibération concerne la collecte en porte-à-porte des immeubles riverains et des professionnels qualifiés de « gros producteurs » tels que les restaurateurs ou les restaurants d'entreprise. Il indique que ces marchés s'inscrivent dans le cadre du plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés d'Ile de France. Il rappelle que le recyclage du verre sur le bassin concerné a permis en 2013 d'économiser 4 700 tonnes de sable, 71 000 m³ d'eau, 45 000 tonnes de CO₂ et 124 000 MW/h d'électricité. Le verre collecté sur le territoire parisien contribue pour moitié à ce résultat. Le nouveau marché sera conclu pour une durée de 6 ans à compter d'août 2016. Ses prescriptions prévoient des exigences sociales et environnementales renforcées, telles que la lutte contre le bruit et la dédiéselisation. Il invite les élus à voter cette délibération.

Pierre AIDENBAUM remercie Benjamin DJIANE et cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie le Maire et M. DIANE et félicite le civisme de ses concitoyens qui participent à cette collecte. Elle rappelle la nécessité de réfléchir à la possibilité de modifier les habitudes d'achat. Elle constate avec plaisir qu'une boutique « en vrac » localisée dans un local mis à sa disposition par la SEMAEST a ouvert dans le 10^{ème} arrondissement. Cette boutique incite les consommateurs à venir se servir avec leurs propres contenants. Elle rappelle la volonté de plusieurs entreprises de l'économie sociale et solidaire de réintroduire la notion de « consigne ». Elle indique qu'il est important de prendre en compte ces questions dans le cadre d'une réflexion sur l'ensemble du circuit du déchet et du cycle de vie du produit.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence HUGUES et cède la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET rappelle qu'un conflit social important a eu lieu parmi les employés de la SITA, entreprise chargée de collecter le verre. Il signale que des assurances ont été données à la Mairie par cette société en matière de dialogue social, mais que les élus communistes souhaitent avoir la preuve définitive de ces acquis dans l'intérêt des travailleurs concernés. Il indique que pour cette raison qu'il s'abstiendra.

Pierre AIDENBAUM remercie Yves PESCHET et cède la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL indique que son groupe votera pour cette délibération. Elle se félicite du réflexe citoyen des parisiens mais rappelle cependant que le verre représente encore 5,3% du contenu des poubelles jaunes. Elle constate avec plaisir que le nouveau marché prohibe l'emploi de bennes motorisées au diesel. Elle rappelle que les bennes en régie municipale fonctionnent encore pour 30% d'entre elles au diesel alors que les prestataires en délégation de service public ont tous des véhicules qui peuvent être considérés comme propres.

Pierre AIDENBAUM remercie Marie-Laure HAREL, met aux voix cette délibération et indique qu'elle est adoptée.

5 - 2015 DEVE 37 : Approbations des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris 2015-2020, pour le lancement de la consultation du public.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT remercie le Maire et rappelle le contexte réglementaire de ce plan. Celui-ci est issu d'une directive européenne de 2002 – 49 CE - transcrite dans le code français de l'Environnement. Les cartes du bruit constituent un diagnostic et les plans de prévention du bruit dans l'environnement définissent des mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées grâce à ces cartes. L'objectif est de réduire le bruit dans l'environnement en se concentrant sur les transports tels que les routes, voies ferrées et aéroports et les installations industrielles. Appliquée au territoire parisien, la réglementation impose deux autorités compétentes : l'Etat pour le plan de réduction du bruit dans l'environnement consacré aux infrastructures ferroviaires et l'agglomération pour le plan de réduction du bruit dans l'environnement essentiellement consacré aux infrastructures routières.

Il indique que des mesures ont ainsi déjà été mises en œuvre depuis 2001 à Paris :

- des mesures d'aménagement de l'espace public :
 - o une étude d'impact sur les couloirs de bus ;
 - o la réalisation d'espaces « civilisés » ;
 - o les 36 quartiers verts ;

- les zones piétonnes ;
- le programme « Paris respire » ;
- la promotion de nouveaux modes de déplacement :
 - des mesures en faveur des taxis ;
 - les programmes Vélib' et Autolib' ;
 - les subventions à l'acquisition de vélos à assistance électrique et de vélomoteurs électriques depuis 2009 ;
- des actions sur et autour du boulevard périphérique :
 - le programme de couverture du boulevard périphérique de la porte des Lilas à la porte de Vanves couvrant plus de 2,5 km et ayant réduit le bruit de 10 à 15 décibels ;
 - une expérimentation porte de Vincennes de revêtements de chaussées acoustiques qui a donné des résultats satisfaisants avec une réduction de 3 décibels touchant 15 000 habitants ;
 - la diminution de 80 à 60 km/h de la vitesse sur le boulevard périphérique suite au décret du 3 janvier 2014 ;
- des mesures pour réduire l'impact sonore des livraisons :
 - l'adoption de la charte « marchandises » en juin 2010 puis la charte « logistique urbaine durable » en 2013 pour réduire l'impact des bruits des livraisons ;
 - des mesures d'isolation des façades des immeubles d'habitation.

Il indique le calendrier présenté : une délibération prévue en Conseil de Paris les 16 et 17 mars prochains, après examen des conseils d'arrondissement, avant une mise à disposition du public pendant 2 mois de fin mars à fin mai, puis une délibération en Conseil de Paris en septembre 2015. Il s'agit par conséquent au stade actuel d'une première étape de ce plan.

Il rappelle que les conséquences de l'exposition aux nuisances sonores plus ou moins importantes dans l'environnement sur la santé sont, selon l'Agence française de sécurité sanitaire et environnementale :

- la perte d'audition ;
- l'augmentation des risques cardio-vasculaires ;
- les troubles du comportement ;
- des perturbations du sommeil.

Une enquête réalisée par l'IFOP en 2014 pour le ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie montre que 82% des Français se disent préoccupés par les questions relatives au bruit et 45% se disent être assez ou très gênés à leur domicile par les nuisances sonores. La circulation de véhicules (camions, voitures, deux roues motorisés) est la première cause de nuisances citée. Ces nuisances représentent par conséquent un sujet majeur de préoccupation

auquel la représentation doit répondre. Selon les dernières études, 11% des Parisiens – soit 231 000 habitants - sont potentiellement exposés à un niveau sonore supérieur à la valeur limite exprimée de 68 décibels. 5,2% des Parisiens - soit 109 000 personnes - sont exposés la nuit à un niveau supérieur à la valeur limite de 62 décibels. 8,9% des établissements sensibles - soit 143 établissements d'enseignement et de santé dont 2 situés dans le 3^{ème} arrondissement - sont exposés à des valeurs supérieures à la limite exprimée de 68 décibels. Tous les arrondissements comportent des habitants en dépassement du seuil, généralement le long des axes routiers. Il évoque pour le 3^{ème} arrondissement l'axe Turbigo ainsi que l'axe qui relie la place de la République à celle de la Bastille. Ces cartes résultent d'une modélisation des émissions de bruit routier fondées sur le comptage de circulation permanente ou occasionnelle effectué entre 2010 et 2013. Les vitesses sont forfaitaires et les bruits des deux-roues motorisés ne sont pas inclus dans les calculs. La méthode de réalisation de ces cartes a été modifiée depuis 2007 du fait de l'évolution des normes et de l'amélioration de la connaissance des données urbaines. La comparaison des chiffres est difficile entre 2007 et 2015.

Il rappelle que 34 actions sont prévues au sein de 3 grands volets :

1. *Evaluer*, en lien avec Bruitparif pour une meilleure compréhension de l'origine de l'impact et de la fabrication du bruit ;
2. *Sensibiliser*, avec :
 - la diffusion d'une campagne de communication auprès des conducteurs ;
 - la sensibilisation de professionnels (conducteurs de véhicules d'urgence, livreurs à travers le label « certibruit ») ;
3. *Agir sur l'environnement sonore* :
 - aménager et apaiser l'espace public – notamment les berges de Seine et les grands axes pour le 3^{ème} arrondissement ;
 - réduire la vitesse des véhicules en créant des zones à trafic limité (30km/h) d'ici 2020 ;
 - développer les modes de déplacement alternatifs (dont les transports collectifs, le vélo, la marche etc.) ;
 - intégrer l'environnement sonore aux dispositions réglementaires du Plan local l'urbanisme en définissant des limites contraignantes pour les nouveaux logements ;
 - concevoir des nouveaux éco-quartiers ;
 - aménager la Petite ceinture ;
 - améliorer le confort acoustique des logements en améliorant celui du parc social de logements anciens en y intégrant la dimension acoustique dans les rénovations thermiques du plan climat ;
 - veiller à ce que les rénovations thermiques du parc de logements privés anciens intègrent un volet acoustique en fournissant des conseils de compatibilité acoustique.
 - s'assurer du confort acoustique des nouveaux logements sociaux en rendant obligatoire l'option acoustique des certifications de qualité en

exigeant une attestation acoustique lors de la déclaration de fins de travaux.

Il invite les élus à approuver en conséquence les cartes du bruit de Paris et d'autoriser Mme la Maire à les transmettre au Préfet de police pour publication, ainsi que d'approuver le Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement pour la période 2015 – 2020 et d'autoriser Mme la Maire à le soumettre à la consultation publique pour observations.

Pierre AIDENBAUM remercie Quentin PICQUENOT et cède la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL indique qu'elle trouve l'initiative plutôt bonne mais que son groupe s'abstiendra. Elle rappelle que la mise à jour de ces cartes aurait dû se faire en 2012. Elle met en parallèle les statistiques de la Ville de Paris et celles fournies par l'Organisation mondiale de la santé. Elle indique qu'en s'en tenant aux statistiques de cette dernière, 85% des Parisiens sont exposés au bruit pendant la nuit et 87% pendant le jour contre respectivement 11% et 5% indiqués dans les statistiques parisiennes. 112 lieux d'enseignements sont considérés comme très exposés au bruit. Elle rappelle l'insuccès d'actions de voirie accomplies par la Ville, en particulier sur le boulevard Magenta et sur le réaménagement des quais de la rive gauche – avec le report de circulation sur les quais hauts. Elle relève une faiblesse des cartes transmises, l'outil de mesure lui semblant insuffisant, de même que les actions proposées. Elle relève que certains points ne sont pas abordés, tels que la couverture du périphérique, la création de zones piétonnes, le renouvellement du parc automobile de la Ville, l'extension des périmètres ZAPA, les zones de la Petite ceinture laissées à l'abandon, ainsi que la lutte contre le bruit ferroviaire en partenariat avec la SNCF.

Pierre AIDENBAUM remercie Marie-Laure HAREL et fait remarquer le coût de la couverture du périphérique. Il cède la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES remercie le Maire et fait remarquer deux points supplémentaires qui n'ont pas été inclus dans les mesures actuelles :

- la non prise en compte des bruits de klaxon dans les relevés, sur lesquels il appelle à plus de fermeté ;
- l'absence de mention des échappements trafiqués.

Pierre AIDENBAUM remercie Benoît SOLES, soumet cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée.

6 - V03-2015-15 : Vœu visant à réduire la vitesse autorisée dans les 3e et 4e arrondissements de Paris

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Christine FREY.

Christine FREY rappelle que ce vœu avait été adopté en Conseil d'arrondissement du 6 octobre 2014, puis qu'il avait été adopté en Conseil de Paris.

Elle indique que le 4^{ème} arrondissement forme avec le 3^{ème} un ensemble homogène et qu'il était par conséquent apparu nécessaire d'établir une cohérence entre eux pour la réduction de la vitesse destinée à sécuriser les circulations douces et lutter contre les pollutions atmosphériques. Ce vœu vise à demander à la Maire de Paris de réaliser une étude de faisabilité technique avec la Préfecture, de façon à ce que la vitesse maximale autorisée soit de 30km/h avec certaines voies restant à 20 km/h. Elle demande aux élus d'adopter en conséquence ce vœu.

Pierre AIDENBAUM remercie Christine FREY et cède la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES remercie le Maire et rappelle l'opposition exprimée par son groupe lors du précédent Conseil. Cependant il indique qu'il ne s'oppose pas à ce qu'une étude ait lieu et à en analyser les résultats. Il indique que son groupe s'abstiendra d'une part dans l'attente de ces résultats, et d'autre part parce qu'il leur semble que certaines rues pourraient tolérer 50km/h et qu'il convient par conséquent de s'interroger sur l'efficacité de ces mesures. Il indique ne pas être convaincu que l'abaissement de la vitesse crée un abaissement mécanique de la pollution.

Pierre AIDENBAUM remercie Benoît SOLES et cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie le Maire et salue cette nouvelle étape dans la volonté d'avancer sur les questions de réduction de la pollution atmosphérique et de réduction des nuisances sonores. Elle indique qu'il s'agit aujourd'hui de franchir une nouvelle étape dans ce souci de favoriser les circulations douces.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence HUGUES et se félicite que la position de Benoît SOLES passe de l'opposition à l'abstention concernant ce vœu.

Marie-Laure HAREL indique au Maire qu'il devrait se réjouir que son groupe penche dans le sens de ce vœu, même s'il s'agit aujourd'hui d'une étude de faisabilité.

Pierre AIDENBAUM soumet ce vœu aux voix et indique qu'il est adopté

7 – V03-2015-16 : Vœu relatif à l'appel à proposition à végétalisation

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie M. le Maire et rappelle sa communication au sujet du lancement de l'opération « du vert près de chez moi » en juin 2014. Elle indique que cette opération marquait la volonté de la Mairie de Paris de prendre en compte à la fois les questions de climat, d'écologie urbaine, de préservation et de développement de la biodiversité mais également d'amélioration de la qualité de vie dans les arrondissements. Elle indique qu'une carte des projets retenus par la Ville de Paris est aujourd'hui disponible et que 5 lieux sont concernés dans le 3^{ème} arrondissement : 3 murs végétalisés et 2 lieux de végétalisation collective (jardinage) situés à côté de la poste rue Pastourelle et sur la placette Nathalie Lemel. Ce vœu a

pour objectif de saluer ces opérations de végétalisation et de participation et de demander une série de précisions sur les lieux identifiés par les habitants, sur le budget et sur le calendrier de ces opérations. Ce vœu vise également à demander qu'une approche participative soit mise en avant non pas seulement lors du lancement et de la restitution, mais tout au long de ces opérations. Elle se félicite de la réalisation de ces opérations, sous réserve de la validation d'une deuxième étape d'examen techniques plus précis.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence HUGUES et cède la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES remercie le Maire et indique que son groupe se prononce en faveur de la végétalisation, et donc de ce vœu.

Marie-Laure HAREL indique qu'elle espère que de la même manière, les vœux déposés par son groupe en matière écologique pourront aussi faire l'objet d'accords transpartisans.

Pierre AIDENBAUM remercie Benoît SOLES et cède la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie le Maire et rappelle les six demandes inscrites dans ce vœu :

- un processus de décision plus transparent en obtenant la cause des refus et les coordonnées des habitants ayant participé à cette opération ;
- la prise en compte des spécificités propres aux arrondissements de manière à pouvoir mettre en œuvre des dispositifs adaptés ;
- la mise en place d'un budget global annoncé et discuté par les arrondissements ;
- la communication d'un calendrier ;
- la mise en œuvre d'un retour d'expérience de façon à obtenir un meilleur retour de la part des mairies ;
- une mobilisation des bailleurs sociaux ainsi que le lancement d'états généraux de la végétalisation de l'espace public et de la nature en ville.

Il fait part des éléments d'information communiqués et répond point par point.

- A propos du processus de décision, il rappelle qu'en septembre 2014 les mairies d'arrondissement ont été invitées à prioriser un certain nombre de projets présentés par les habitants ; qu'en octobre 2014 le Conseil de Paris a souhaité prolonger le processus de concertation ; que le 10 février les mairies d'arrondissement ont su quels projets allaient être retenus ainsi que les modalités mises en œuvre pour retenir ces projets :
 - l'existence d'un entretien suffisant des espaces verts ;
 - l'existence d'un porteur de projet ;
 - la prise en compte du nombre d'espaces verts par arrondissement ;
 - la superficie et le nombre d'habitants de l'arrondissement ;
 - le type de projet : des jardinières, des bacs à fleur, des murs végétalisés,

des arbres plantés. L'innovation était rendue ainsi possible soit par les budgets des mairies soit par les budgets participatifs.

Il rappelle que le calendrier d'installation va être prochainement communiqué aux mairies ainsi que les refus et la raison de ces refus et la publicisation de ces accords. Il rappelle que 54 projets nouveaux ont été parallèlement mis en avant par les mairies d'arrondissement et sont en cours d'étude par la Ville de Paris. Il indique que les sujets non retenus feront l'objet de l'examen de possibilités alternatives d'exécution.

- A propos du souhait de recueil des informations concernant les Parisiens impliqués, il rappelle que seule la Ville de Paris est en mesure d'autoriser la publication d'une base de données suite à une déclaration à la CNIL ;
- A propos du budget, il rappelle que celui-ci est de 2 millions d'euros. Il rappelle qu'une deuxième édition n'est pas encore prévue, et qu'il faut attendre pour cela la conclusion de la première ;
- A propos des bailleurs sociaux, il rappelle qu'un travail est en cours pour identifier dans l'ancien et pour intégrer dans chaque nouvel appel d'offre le plus possible d'espaces verts et de lieux ouverts au public ;
- A propos des états généraux, il signale que des mesures concrètes sont déjà en cours de travail avec des associations, tels les projets de potagers et de vergers dans les écoles, l'appel aux jardins partagés et le projet de permis de végétaliser l'espace public ouvert aux Parisiens (similaire à celui existant à Berlin).

Il indique par conséquent ne pas être en désaccord avec le vœu, avoir conscience que le projet « du vert près de chez moi » a peut-être eu du mal à s'appliquer et reconnaît, en conséquence, que des modifications et des améliorations sont à apporter. Il constate néanmoins que la Ville de Paris a déjà pris la mesure de ces différentes modifications et explique que son groupe ne prendra en conséquence pas part au vote.

Pierre AIDENBAUM remercie Gauthier CARON-THIBAUT.

Marie-Laure HAREL indique que son groupe votera en faveur de ce vœu.

Pierre AIDENBAUM soumet ce vœu aux voix et indique qu'il est adopté.

8 – V03-2015-17 Vœu relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces le dimanche.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL indique que ce vœu est déposé collectivement dans tous les arrondissements ainsi que le suivant.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES remercie le Maire et indique qu'il s'agit d'un sujet qui semble poser problème à la majorité municipale. Il indique que son groupe propose par conséquent l'organisation dans un délai de 6 mois d'un référendum d'initiative locale confié à un groupe de travail composé à parité de la majorité et de l'opposition. Il s'agirait selon lui d'une façon intelligente de trancher enfin cette question dans la mesure où Mme la Maire a parlé d'un « recul démocratique » au sujet de la loi Macron.

Pierre AIDENBAUM relève une certaine confusion. Il rappelle que le travail législatif est toujours en cours et que le cadre juridique n'est pour l'instant pas défini. Tel que voté en première lecture par l'Assemblée nationale, le projet de loi relatif au travail le dimanche prévoit que les ministres en charge du travail, du tourisme et du commerce puissent décider par arrêté des zones de tourisme international. La Maire de Paris a réaffirmé à plusieurs reprises son souhait que les élus locaux continuent à définir et à mettre en œuvre les politiques d'attractivité sur leur territoire. Le texte de loi continue d'évoluer sur ce point. Il apparaît donc prématuré d'organiser un quelconque référendum tant que le cadre juridique n'est pas défini. M. le Maire rappelle que d'un point de vue strictement juridique, aucune disposition légale ne permet d'organiser un référendum d'initiative locale sur cette question. Le vœu se fonde sur les dispositions de l'article 72-1 alinéa 2 de la Constitution selon lequel dans les conditions prévues par loi organique les projets de délibération et d'actes relevant de la compétence d'une collectivité territoriale peuvent à son initiative être soumis à un référendum à la décision de ses électeurs. Ces dispositions constituées sont précisées par une loi organique qui prévoit deux modalités :

- soit l'assemblée délibérante locale peut soumettre à un référendum tout projet de délibération relevant de sa compétence. Or la question de l'ouverture des commerces le dimanche ne rentre pas dans les attributions légales confiées à l'assemblée délibérante de la Ville de Paris ;
- soit l'exécutif peut proposer à l'assemblée délibérante de soumettre à un référendum tout projet qui relève des attributions qu'il exerce au nom de la collectivité. Or ce sujet ne rentre pas du tout dans ces attributions car c'est la loi qui détermine les jours de repos et précise les conditions dans lesquelles les dérogations temporaires au repos dominical peuvent être accordées par le Maire. Il rappelle qu'à Paris cette décision est toujours prise par le Préfet.

D'autre part, il rappelle qu'il faisait partie de la MIE - mission d'information sur le travail dominical - qui a organisé 25 réunions, 132 rencontres et 80 auditions d'organismes différents et qu'il ne retrouve pas trace de ces concertations dans ce vœu. Il rappelle que l'opposition se prononce en faveur d'une ouverture totale, sans aucune contrainte, de tous les magasins le dimanche, et sans contre partie sociale.

Il rappelle que la Mairie de Paris, durant sa campagne électorale, n'était pas défavorable à revoir le périmètre de certaines zones touristiques et à la possibilité d'en ouvrir d'autres, mais qu'en aucun cas elle n'était favorable à l'ouverture systématique des commerces le dimanche. Il rappelle qu'est éventuellement proposée l'augmentation du nombre de dimanches « ouvrables » à 12 par an.

Il propose par conséquent de voter contre ce vœu.

Il cède la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB rappelle que le groupe des Radicaux de gauche auquel elle appartient s'est prononcé en faveur de l'augmentation du nombre de dimanches « ouvrables » à 12 par an. Elle exprime son accord sur le fait que la situation est bloquée. Elle ajoute que son groupe souhaitait des compensations salariales ainsi que la création et la modification de nouvelles zones touristiques. Elle se prononce contre l'initiative de référendum. Elle s'abstiendra néanmoins sur ce vœu, considérant la nécessité d'avancer.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence GOLDGRAB et cède la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET pense qu'une telle initiative viserait surtout à essayer de populariser une mesure antisociale. Il met en avant la situation subie par des salariés contraints de travailler le dimanche sans gratification, la lutte des classes étant toujours une réalité en France. Il pointe également le problème de société, la question sociale de la gestion du temps de la vie et de la signification de la vie dans les quartiers et des rapports sociaux à instaurer. Il ne se dit pas certain que « promener un caddie le dimanche » constituerait un bel idéal. Il explique voter contre pour ces raisons.

Pierre AIDENBAUM remercie Yves PESCHET et cède la parole à Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT remercie M. le Maire et rappelle la position négative du groupe écologiste face à cette démarche d'ouverture du travail au dimanche. Il rappelle l'importance du temps de loisirs et de la place de l'humain qui ne se situe pas que dans le travail mais également dans le loisir et le ludique. Sa délégation (délégué au tourisme et aux loisirs) a été définie dans cet esprit. C'est bien le fond et non la forme qui justifie le rejet de ce vœu.

Pierre AIDENBAUM remercie Quentin PICQUENOT, met ce vœu aux voix et indique qu'il est rejeté.

9 - V03-2015-18 : Vœu relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrières

Pierre AIDENBAUM rappelle que ce vœu avait déjà été formulé auprès de la Maire de Paris et que les possibilités d'enlèvement étaient déjà étudiées par la Préfecture de police. Il indique que son groupe ne pourra par conséquent pas donner d'avis favorable à celui-ci.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES remercie M. le Maire, entend sa réponse anticipée et indique qu'il s'agit d'un vœu de rappel et d'étonnement quant à la lenteur de la mise en pratique du lancement de l'étude.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Christine FREY.

Christine FREY rappelle que la transformation du mode de gestion de la fourrière, qui fait actuellement l'objet de marchés et qui évoluerait vers une régie, nécessite un certain nombre d'études, en lien avec la Préfecture de police. A ce jour, ces études sont entamées mais n'ont pas encore abouti. C'est pourquoi elle demande au groupe UMP de retirer son vœu.

Benoît SOLES indique qu'il n'est pas convaincu, en raison du manque de résultats obtenus.

Christine FREY appelle à ne pas participer au vote.

Pierre AIDENBAUM indique qu'il s'agit uniquement pour le groupe UMP de se « faire plaisir » avec ce type de vœux.

Yves PESCHET souligne « son plaisir » de voir le groupe UMP s'engager en faveur d'une remunicipalisation alors qu'une politique impitoyable de privatisation a été menée pendant un certain nombre d'années et figure toujours au programme de l'UMP. Il souligne également la limite de l'occupation du temps et de l'espace par la redondance de vœux dont l'utilité est proche du zéro et que dans ces conditions il se dispensera même de voter contre car cela ne le mérite pas.

Marie-Laure HAREL indique à M. PESCHET que ses propos sont inadmissibles concernant le travail effectué par son groupe. Elle indique que son groupe travaille, fait des propositions et propose des solutions. S'il pense que personne ne doit siéger en face de lui et que ne doivent pas être présentés des vœux, des propositions, si la pertinence des propositions et de l'action politique ne doit être jugée que par le prisme d'une vision communiste elle estime d'une part qu'il ne doit pas être en phase avec l'action du gouvernement et que d'autre part il peut faire de la politique tout seul. Estimer que penser différemment, c'est être proche du néant cela ne relève pas de la démocratie. Elle affirme que son groupe continuera à faire des propositions même si M. Peschet les trouve proche du zéro.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES exprime lui aussi son indignation face à l'ironie de M. PESCHET, qui le choque profondément. Il estime non recevable dans le fond comme dans le ton ce qu'il considère comme une remise en question du droit d'intervention de l'opposition.

Pierre AIDENBAUM rappelle que lorsque le précédent Maire de Paris avait proposé la remunicipalisation de l'eau, le groupe UMP s'y était opposé. Il rappelle le succès de cette municipalisation.

Il met ce vœu aux voix et indique qu'il est adopté.

10. V03-2015-19 Vœu relatif à l'éclairage nocturne de l'Hôtel Salé/Musée Picasso

11. V03-2015-20 Vœu relatif à la mise en valeur du musée Picasso à travers une illumination nocturne

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES indique que son groupe propose de formuler un vœu à la Maire de Paris afin qu'elle consente à la mise en valeur nocturne de l'Hôtel Salé et du Musée Picasso, idée relevée par un conseil de quartier le 26 novembre dernier.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Christine FREY.

Christine FREY indique qu'il s'agit d'une proposition intéressante, mais qu'il ne faut pas oublier que si la Ville de Paris participe à l'éclairage de certains bâtiments, cela nécessite d'être examiné au cas par cas, ce d'autant que le Musée Picasso est un établissement national. Elle propose que ce vœu soit formulé au Maire d'arrondissement, lui demandant de prendre contact directement avec le Musée Picasso pour étudier les solutions possibles dans le respect d'une démarche de concertation auprès des riverains qui ne sont pas tous représentés par le conseil de quartier évoqué. Elle rappelle également nécessaire de respecter la charte « lumières » favorable au développement durable.

Marie-Laure HAREL souhaite que le vœu soit conservé tel quel, dans la mesure où il s'agit de services qui dépendent de la Mairie de Paris. Elle ne croit pas non plus que la mise en valeur du patrimoine doive faire appel à la concertation des riverains.

Pierre AIDENBAUM rappelle que le Musée Picasso relève du ministère de la Culture et que par conséquent il appartient au Maire du 3^{ème} arrondissement de discuter d'un certain nombre de sujets avec son président. Il indique ne pas avoir été saisi par le conseil de quartier dans ce sens. Il réitère la demande de réorientation du vœu en direction du Maire du 3^{ème} arrondissement.

Christine FREY rappelle que l'éclairage de la Gare du Nord a été financé à l'initiative conjointe de la SCNF et de la Mairie du 10^{ème} arrondissement.

Pierre AIDENBAUM remercie Christine FREY et cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie M. le Maire et appelle à la prudence, en raison des risques environnementaux sur la biodiversité mais aussi la tranquillité et le confort des riverains. Elle souhaite que toute mise en lumière soit effectuée dans un cadre strict.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence HUGUES, propose un vœu

semblable mais adressé au Maire d'arrondissement.

Marie-Laure HAREL indique qu'il avait été mentionné que les vœux devaient avoir pour objet d'être adressés au Conseil de Paris.

Pierre AIDENBAUM propose de voter contre le premier vœu, de le reformuler en faveur d'une demande faite au Maire du 3^{ème} et de l'approuver à cette condition.
Il met aux voix le vœu V03-2015-19 et indique qu'il est rejeté.
Il met aux voix le vœu V03-2015-20 et indique qu'il est adopté.

12. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, **Pierre AIDENBAUM** fait part au Conseil des informations suivantes :

Il indique la tristesse que la nouvelle de l'incendie du café « Monde et Médias » a provoqué. Il indique que Gauthier CARON-THIBAUT et Laurence HUGUES se sont rendus sur place immédiatement. Il ajoute que les travaux de rénovation pourront commencer extrêmement rapidement.

Il rappelle que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 30 mars.

Il rappelle la commémoration du cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie à la Mairie le 19 mars à 11h45 ainsi que la tenue d'une réunion importante des instances de la vie locale le 5 mars à 18h30.

Il rappelle que du 6 au 28 mars seront organisées les journées internationales des femmes avec un certain nombre d'opérations, dont l'inauguration de la maison pour jeunes majeurs de la rue de Beauce qui aura lieu le lundi 09 mars à 18h30.

Il rappelle la tenue du Marais Chrétien du 13 au 22 mars et celle de la semaine de la santé mentale la semaine du 17 mars.

Il rappelle également la tenue du petit déjeuner de l'emploi dans le cadre de l'économie sociale et solidaire qui sera déplacé à la Mairie.

Il cède la parole à Gauthier CARON-THIBAUT

Gauthier CARON THIBAUT rappelle la tenue d'une conférence du psychiatre Serge TISSERON sur le thème « *nos enfants et les écrans* » dans le cadre de la semaine de la santé mentale, le mardi 17 mars, dans la salle polyvalente du collège Béranger.

Il informe les élus du lancement d'une collocation étudiante au sein d'un F5 du parc social de l'arrondissement pour des étudiants boursiers, travailleurs en plus de leurs études ou sans ressources. Chaque étudiant s'acquittera d'une redevance allant de 216 à 320 euros et sera éligible à une allocation logement.

Pierre AIDENBAUM remercie Gauthier CARON-THIBAUT pour ces précisions et lève la séance.
